

RÈGLEMENT

FOLLE NETEI 2026

Ce présent Règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au 04 01 2026. Pour toute nouvelle version du règlement, une information sera faite sur la page Facebook de l'association

1 – Lieu date et nature de la compétition

La Folle Nétéi est une épreuve pédestre de type trail nocturne ludique.

- **Date de la compétition** : Samedi 10 janvier 2026
 - **Lieu de départ** : Gymnase d'Hillion
 - **Distance Proposée** : 9km (Petite Nétéi) et 16km (Grande Nétéi)
 - **Heure de départ** : 18h15 (9km) et 18h45 (16km)
 - **Barrière horaire** : Pas de barrière horaire
-

2 – Organisation

● Association Entre Dunes et Bouchots – association type loi 1901 Contact : edbtrailhillion@gmail.com
Communication : <https://www.facebook.com/entredunesetbouchots/>

3 – Conditions de Participations

La participation à **La Folle Nétéi** est conditionnée à :

A / Catégorie d'Âge

Les compétiteurs, licenciés ou non, doivent être nés avant le 31 décembre 2010 pour pouvoir s'inscrire et participer à La Petite Nétéi et être nés avant le 31 décembre 2008 pour pouvoir s'inscrire et participer à La Grande Nétéi.

B / Certificat Médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence **Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running** ou d'un **Pass'j'aime courir**, délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit en complétant votre Parcours Prévention Santé (PPS) - <https://pps.athle.fr>

C / Inscriptions

- Les inscriptions **La Folle Nétéi** se feront uniquement sur Internet via notre prestataire de gestion des inscriptions **KLIKEGO**.
- **Date d'ouverture** des inscriptions : **samedi 1 novembre 2025 à 19h00**
- **Date de clôture** des inscriptions : **dimanche 4 janvier 2026**
- Si l'épreuve est prématurément complète, les inscriptions seront **clôturées avant la date prévue**.

D / Droit d'inscription

Le tarif d'inscription pour participer à **La Folle Nétéi** est de 11€ pour la Petite Nétéi et 15€ pour la Grande Nétéi.

Ce montant ne prend pas en compte les frais de gestion de KLIKEGO. Une majoration du prix de l'inscription sera pratiquée par notre prestataire au moment du paiement. Le montant des inscriptions restera fixe. Pas de majoration selon la date des inscriptions.

E / Modalités d'inscription

Avant de valider son inscription, le coureur doit obligatoirement lire et accepter le règlement de la manifestation.

L'inscription ne sera validée qu'après paiement et présentation d'un certificat médical valide ou de votre licence.

L'organisateur applique la réglementation de la FFA sur la validité ou non d'un certificat médical, d'une licence sportive.

Les coureurs ayant un dossier d'inscription incomplet (absence de paiement, absence de certificat médical ou de licence, certificat ou licence non validée par l'organisation) à la date de clôture des inscriptions, seront automatiquement sortis

des listes et ne pourront être inscrits à celle-ci. Ils ne pourront pas participer et ne pourront prétendre à aucun remboursement.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, je décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part

F / Annulation d'inscription

- Pour toute demande d'annulation, seul le coureur concerné pourra expressément faire cette demande, toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas recevable.
- Les coureurs ayant souscrit l'assurance annulation au moment de leur inscription sur KLIKEGO, pourront demander sans justificatif, le remboursement complet de leur inscription en prenant contact avec l'équipe KLIKEGO.
- Les coureurs n'ayant pas souscrit l'assurance annulation au moment de l'inscription, ne pourront prétendre au remboursement complet de l'inscription que si la demande est faite **avant le 04/01/2026**. Le remboursement de l'épreuve sera uniquement accepté en cas de problème médical et avec justificatif par mail : edbtrailhillion@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante : Entre Dunes et Bouchots-Ecole St Joseph-10 rue Olivier Provost-22120 HILLION.
- En cas d'impossibilité pour un coureur de participer à l'épreuve, celui-ci pourra se faire remplacer par un autre coureur sous réserve que l'organisation dispose des informations nécessaires à l'inscription du coureur remplaçant, et d'un certificat PPS (Parcours Prévention Santé) ou d'une licence validée avant le **04/01/2026**.

G / Dossards

En cas d'annulation de participation, seul l'organisateur gère la mise à disposition du dossard libéré. Tout engagement est personnel. Le transfert d'inscription n'est autorisé que sous les conditions expliquées dans le paragraphe **F /**

Annulation d'inscription.

- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans respecter ces modalités, verra son inscription annulée et sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée sans aucun remboursement possible. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

H / Le Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le **samedi 10/01/2026** à partir de 15h30 au Gymnase d'Hillion. Seuls les dossiers complets pourront prétendre à l'obtention du dossard.

4 - Règles de course et de Sécurité

A / Matériel obligatoire

Gobelet personnel obligatoire (pas de gobelets aux ravitaillements). Frontale obligatoire.

B / Secours / Sécurité

Un poste de secours est implanté au Gymnase d'Hillion. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours en se présentant à un des signaleurs présents sur le circuit ou en appelant le PC Course (numéro de téléphone sur site).

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au signaleur le plus proche. N'oubliez pas que les aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Le médecin et les secouristes de la course sont habilités :

- À mettre hors course tout concurrent dans l'incapacité physique de continuer l'épreuve.
- À faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- À faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.
- Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnelles seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
- **Des poubelles ouvertes seront mises à disposition à différents endroits du complexe sportif.**
- Les vestiaires et douches ne seront pas accessibles.
- **Une buvette et un espace restauration seront mis en place.**

C / Assurance

- L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
- Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.
- Lors du passage des coureurs sur voies ouvertes à la circulation publique d'engins à moteur, le code de la route s'applique.
- Au cas de force majeure, l'organisation pourra à tout moment mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens disponibles, ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.
- L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourrait être versée à ce titre, ni aucun remboursement des frais d'engagements pour les coureurs si l'annulation résulte d'un événement indépendant et non contrôlable pour l'organisation.
- En cas d'abandon, il est obligatoire de prévenir l'organisation au PC course. Le concurrent devra rejoindre par ses propres moyens un poste de signaleur ou de ravitaillement. Si abandon sur blessure avec impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour rapatrier la victime. Si un concurrent décide de se faire rapatrier par une personne étrangère à l'organisation de l'épreuve, il agit alors sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

D / Ravitaillements

- 1 ravitaillement solide et liquide à mi-course.
- 1 ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

5 – Protection de l'Environnement

Les parcours se trouvent en Zone Natura 2000. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets et le respect du tracé.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses différents déchets jusqu'au ravitaillement suivant. La DISQUALIFICATION du concurrent ne respectant pas ces règles sera systématique.

6 – Remise des Prix

Un classement général officiel sera établi. Seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du classement, ainsi que le premier homme et la première femme de chaque catégorie représentée sur la course.

7 – Droit à l'image

En participant, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

8 – Disqualification

Les commissaires de course présents sur le parcours, et le chef de poste du ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à disqualifier un participant dans ces cas précis :

- Non-respect du parcours balisé.
- Absence de matériel obligatoire.
- Jet de détritus.
- Non-assistance à une personne en difficulté.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste.
- Non-respect des personnes (bénévoles, suiveurs ou coureurs).

Bonne Préparation et Bonne course à Toutes et à Tous